



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} décembre 2015
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-quatrième session

3-12-février 2016

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain

Déclaration présentée par Partnership for Global Justice, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain : insister sur l'accès à la justice et à la protection sociale et réduire les dépenses militaires

Partnership for Global Justice, ONG dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies, réaffirme sa solidarité envers les pauvres et les opprimés à qui nous souhaitons assurer l'accès à la justice ainsi qu'un socle de protection sociale en réaffectant les 1 750 milliards de dépenses militaires à l'investissement en faveur de l'accès à la justice et à la sécurité sociale.

Les membres de Partnership for Global Justice s'engagent auprès des personnes les plus vulnérables et les plus défavorisées – notamment parmi les femmes – qui se voient refuser l'accès à la justice et qui ne disposent par conséquent d'aucun moyen pour combattre la discrimination et exercer leurs droits. Comme l'a souligné le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté : « L'égalité d'accès à la justice peut contribuer à préserver et améliorer les revenus et les moyens de subsistance des pauvres. » L'accès à la justice offre aux plus démunis davantage de moyens, de choix, de sécurité et de pouvoir. Ceci ne doit pas être l'apanage d'une minorité mais plutôt une des composantes du développement social si nous tenons à éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités. L'accès à la justice permet aux individus de faire valoir leurs droits humains fondamentaux, d'édifier des sociétés stables et paisibles et de réaliser d'autres objectifs et cibles du programme de développement pour l'après-2015.

Comme le souligne l'organisation Avocats sans frontières, « les États devraient reconnaître qu'investir en faveur de l'accès à la justice pour tous ne représente pas seulement une obligation mais aussi une chance pour renforcer les droits de l'homme et lutter contre la pauvreté. » Le rapport de la Banque de développement de 2011 se prononce en faveur de l'accès à la justice, et il y est rappelé que la justice est un bien commun essentiel qui contribue à favoriser le développement et à faire reculer la pauvreté.

Outre l'accès à la justice, les pauvres et ceux qui sont en marge de la société ont besoin de politiques sociales qui les protègent des aléas de la vie. Selon l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015 « près de 80 pour cent de la population mondiale actuelle n'a pas accès à une protection sociale complète qui lui permette de faire face aux aléas de la vie ». En 2014, le Secrétariat a publié une déclaration saluant les stratégies qui ne se contentent pas de régimes de protection sommaires mais visent des politiques de protection sociale universelle et de redistribution.

Partnership for Global Justice appuie le consensus international grandissant en faveur d'une protection sociale universelle, notamment au moyen du socle de protection sociale. Les politiques sociales qui s'articulent autour de l'autonomisation des populations et des communautés sont cruciales si l'on veut briser le cercle vicieux de la pauvreté et de l'exclusion : elles sont le moteur du développement durable et contribuent ainsi au programme de développement pour l'après-2015.

À sa centième session, la Conférence de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a adopté une résolution sur la sécurité sociale qui rappelle que celle-ci est 1) un droit fondamental; 2) une nécessité sociale et; 3) une nécessité économique. En outre, repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain requiert que l'on se concentre sur ce que de nombreuses études ont désigné comme une économie basée sur les considérations sociales et la solidarité. À cet égard, les échanges commerciaux civils ouverts et équitables doivent bénéficier de davantage de soutien et de considération de la part de l'ensemble des parties prenantes puisqu'ils favorisent la prise en compte des trois piliers – économique, social et environnemental – du développement durable.

Dans la Déclaration de Copenhague de 1995, les gouvernements se disaient déterminés à examiner « l'impact négatif qu'ont sur le développement des dépenses militaires excessives, le commerce des armes et les investissements aux fins de la production et de l'acquisition d'armements ». En 2013, les dépenses militaires mondiales se sont élevées à 1 750 milliards de dollars, ce qui équivaut à 12 fois ce qui a été dépensé au niveau mondial en aide publique au développement. Conscients que les êtres humains sont au cœur du développement et que les économies doivent satisfaire leurs besoins, nous souscrivons à la forte volonté exprimée dans la Déclaration de Copenhague de dégager des ressources financières en réduisant les dépenses militaires et permettre ainsi d'allouer des fonds supplémentaires au développement économique et social.

Nous déplorons qu'il y ait encore tant à faire pour réduire les dépenses militaires et réaffecter ces fonds en faveur de la population et notamment des plus démunis. Nous approuvons l'appel lancé par le forum de la société civile de 2012 concernant la réduction des dépenses militaires en faveur du développement. Réduire les dépenses militaires de seulement 2 % et réaffecter ces fonds à la protection ou la sécurité sociales ferait considérablement progresser la paix et le développement, lesquels constituent le véritable fondement de la sécurité et de la stabilité d'un pays.

Être solidaire des pauvres et des opprimés requiert que soit améliorée la situation économique de tous – et notamment des enfants de moins de 5 ans, des jeunes sans emploi, des femmes et des personnes âgées – à chaque étape de la vie. Il s'agit de garantir l'accès à la justice et d'être protégé dans certaines situations comme la maladie, l'invalidité, la vieillesse et le chômage.

Partnership for Global Justice émet les deux recommandations suivantes :

- Se servir des instruments existants pour rendre publiques les dépenses militaires et adopter une politique économique consistant à faire usage d'une partie de ces dépenses – au moins 2 % – dans le cadre de programmes de protection sociale en faveur des 20 % de personnes pauvres et des plus marginalisés.
- Conjuguer les efforts pour mettre en œuvre la Recommandation n° 202 de l'OIT sur les socles de protection sociale. Notre organisation Partnership for Global Justice est convaincue que la cinquante-quatrième session de la Commission du développement social saura renforcer le pilier social du programme de développement pour l'après-2015 et donner espoir aux populations les plus pauvres et les plus marginalisées de la planète.